

# III<sup>e</sup> RENCONTRE DU DROIT DE LA SANTÉ

organisée par le Barreau d'Aix en Provence

## DROIT, ETHIQUE & FIN DE VIE

vendredi 17 novembre 2017

9H00-12H30 / 14H15-17H00

A L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX EN PROVENCE  
25 rue Gaston de Saporta - 13100 Aix en Provence

AUTONOMIE SOUTIEN

ACCOMPAGNEMENT

TRANSMISSION COURAGE  
TESTAMENT

RESPECT POUSSIÈRE

ESPRIT QUESTIONNEMENT  
HÉRITAGE CULPABILITÉ

DIGNITÉ MORALE  
RESPONSABILITÉ

HUMANITÉ PEUR  
ÂME

Inscription avant le 30/09  
à l'Ordre des Avocats d'Aix  
[formation.ordreaix@avocatline.com](mailto:formation.ordreaix@avocatline.com)

TARIF : 90€  
(Jeune Barreau et liste HSC 50€)



# INSCRIPTION

# PROGRAMME

## BULLETIN D'INSCRIPTION

À renvoyer le 6 novembre au + tard à  
ORDRE DES AVOCATS  
Maison de l'Avocat - 5 rue Rifle Rafle  
13100 AIX EN PROVENCE

Nom, Prénom : .....

Profession / Barreau : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : .....

E-mail : .....

## RÈGLEMENT

Par chèque libellé à « INSTITUT MIRABEAU »

TARIF NORMAL : 90 €

TARIF JEUNE BARREAU (-2 ans) ET LISTE HSC : 50 €

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la Formation continue (FIF-PL : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr), OPCA.PL : [www.opcapl.com](http://www.opcapl.com)) selon les conditions de ces organismes. Il vous appartient d'en faire la demande avant le début de la formation.

EDA Sud-Est - CFBSE. Enregistré sous le n° 93 13 P 0048 13.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

## INFORMATIONS PRATIQUES

■ Lieu de la formation : **Institut d'Etudes Politiques**  
25 rue Gaston de Saporta  
13100 Aix en Provence

■ Contact barreau : Claire RUDLOFF, Ordre des Avocats  
Tél. 04 42 21 72 59  
E-mail : [formation.ordreaix@avocatline.com](mailto:formation.ordreaix@avocatline.com)

8H30

Accueil café

9H00

Ouverture du colloque

✉ Monsieur Philippe KLEIN, Bâtonnier de l'Ordre  
✉ Monsieur Jean-Francois LECA, Ancien Bâtonnier

9H15

LA FIN DE VIE AU REGARD DE L'HISTOIRE DU DROIT

✉ Monsieur Alexandre LUNEL,  
Maître de conférences à l'Université Paris 8

10H00

LA LOI CLAYES-LEONETTI : LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE  
A LA LUMIÈRE DES NOUVEAUX DROITS DU PATIENT EN FIN DE VIE

✉ Madame Dominique VIRIOT-BARRIAL,  
Professeur à l'Université d'Aix -Marseille

10H30

DÉCISIONS RENDUES DEPUIS LA LOI DE 2016

✉ Monsieur François VIALLA,  
Professeur à l'Université de Montpellier

11H30

QUESTIONS / ÉCHANGE AVEC LA SALLE

12H30

Pause déjeuner (libre)

14H15

L'APPROCHE PHILOSOPHIQUE

✉ Monsieur Guillaume VON DER WEID,  
Philosophe et conférencier

14H45

LE RÔLE DU CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE SUR LA  
QUESTION DE FIN DE VIE ET RÉFLEXIONS SUR LE SUIVI DES AVIS

✉ Monsieur Yves CHARPENEL,  
Avocat Général à la Cour de Cassation

15H30

EXPÉRIENCE D'UN PSYCHOLOGUE AUPRÈS DE MALADES  
ET DE LEURS FAMILLES

✉ Madame Mireille DESTANDAU,  
Psychologue clinicienne à « La Maison », Gardanne

16H00

DROIT ET FIN DE VIE DANS LA PRATIQUE QUOTIDIENNE  
DE « LA MAISON » DE GARDANNE

✉ Monsieur Jean-Marc LA PIANA,  
Directeur médical de « La Maison », Gardanne

16H30

ÉCHANGE AVEC LA SALLE

17H00

Clôture du colloque